
Loi AGEC/Décret 3R :
Réduisez l'impact environnemental de vos emballages

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux associés au décret 3R
- Connaître les points de vigilance associés à la mise en œuvre du décret 3R
- Connaître les étapes de réalisation de la méthode ACV appliquée aux emballages

Public visé

Toute personne souhaitant comprendre les principes du décret 3R et comment y répondre pour son entreprise (responsable QHSE, collaborateur au service QHSE, responsable d'entreprise...)

Programme

A/ Contexte et enjeux

- Enjeux environnementaux et sociétaux
- Les 7 fonctions de l'emballage
- Contexte réglementaire (jalons et objectifs de la loi AGEC et du décret 3R)
- Définitions des notions clés

B/ Mise en œuvre du décret 3R

- Comprendre les 3R : zoom sur chacun des axes (réduction, réemploi, recyclage) et points de vigilance techniques et environnementaux associés

C/ Construction d'un argumentaire quantitatif avec la méthode ACV et communication

- Présentation de la méthode d'Analyse de Cycle de Vie (ACV)
- Etapes de la réalisation d'une ACV simplifiée
- Exemples de résultats d'une ACV emballages et interprétation pour l'éco-conception des emballages
- Communication démarche

Loi AGEC/Décret 3R : Réduisez l'impact environnemental de vos emballages


Méthodes et supports pédagogiques

- Pédagogie active et participative.
- Echanges d'expériences et discussions.
- Exposés, diaporamas, exercices pratiques.
- Évaluation sur le déroulement de la formation réalisée par les stagiaires.
- Remise de documentation et supports de formation.
- Evaluation des acquis des stagiaires par questionnaire ou étude de cas
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence

L'intervenant

David ALLAIN, Ingénieur expert du CTCPA

Durée, date et lieu

Durée	Dates	Lieu
2 sessions de 3h30 soit 7h 13h30 à 17h	14 + 15 novembre 2024	En distanciel 

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	550,00€ HT (soit 660,00€ TTC) / personne / 2 sessions
Tarif non adhérent AREA	650,00€ HT (soit 780,00€ TTC) / personne / 2 sessions

Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

